

Manifestations

Remarque préliminaire

Le plan de protection qui suit, rédigé par l'Association faîtière suisse pour l'animation enfance et jeunesse en milieu ouvert (AFAJ), puis retravaillé par les responsables de l'animation jeunesse du diocèse de Bâle, sert, dès le 6 juin 2020, de modèle pour la rédaction des plans de protection locaux et spécifiques.

Version 3.0 du 8 juin 2020, Markus Thürig, Vicaire général du diocèse de Bâle /
Jean Jacques Theurillat, vicaire épiscopal pour la partie francophone du diocèse de Bâle

MODÈLE pour l'élaboration d'un plan de protection local

Introduction

Ce modèle est à disposition des unités pastorales, des paroisses ou des services pastoraux. Il sert, dès le 6 juin 2020, d'orientation pour élaborer un plan de protection local et spécifique, adapté aux modalités de la reprise progressive des activités pastorales, à l'exception des célébrations religieuses qui suivent leur propre plan-cadre. Il est valable pour toutes les activités, avec des enfants, des jeunes, des adultes. La rédaction d'un plan de protection local est absolument nécessaire pour que des manifestations puissent avoir lieu.

Les éventuelles réglementations cantonales ou communales doivent également être respectées.

Les tableaux (annexes) servent d'exemples et doivent être adaptés et complétés en fonction des conditions locales.

PLAN DE PROTECTION pour l'UP (paroisse, Service pastoral) XY

Ce plan de protection est valable pour toutes les manifestations (rencontres, animations, catéchèse, conseils, etc.) organisées sous la responsabilité de l'UP (la paroisse, le Service pastoral) XY.

Les camps ne font pas partie de ce plan de protection, ils doivent faire l'objet d'un plan de protection spécifique.

Ce plan de protection se base sur le modèle élaboré par l'Association faîtière suisse pour l'animation enfance et jeunesse en milieu ouvert (AFAJ) et a été retravaillé par la direction du diocèse de Bâle.

Le canton de ABC a-t-il édicté des directives supplémentaires ou ses propres recommandations/feuilles d'information, qui doivent être prises en considération par les institutions ?

Oui

Non

Si oui, lesquelles ?

Pour plus d'information concernant les recommandations cantonales, il est possible de s'adresser à la hotline.

La commune ecclésiastique / paroisse politique a-t-elle édicté des normes particulières qui doivent être prises en compte (par exemple plan de protection d'un centre paroissial) ?

Directives du canton :

Normes / règlement de la commune ecclésiastique / paroisse politique

Nom de l'institution

Lieu et date :

Actualisé le :

Personne responsable :

La personne responsable adapte le plan de protection et se charge de la communication à ce sujet.

Personne de contact au sein de l'UP (la paroisse, le service pastoral) et coordonnées :

--

Traçabilité

Une liste de présence est tenue ou un système d'enregistrement est utilisé pour l'enregistrement du prénom, nom, adresse et numéro de téléphone. Ces listes doivent être traitées dans le respect de la protection des personnes et des données. Les listes sont gardées 15 jours et sont ensuite détruites. La liste est utilisée exclusivement pour le traçage des contagions par les autorités. Il faut clarifier avec les autorités cantonales si et comment ces informations doivent être mises à disposition pour les mesures de recherche des contacts.

Les participants seront informés de la finalité de cette mesure et du traitement des données qui auront été recueillies.

Mesures d'hygiène

- Les règles d'hygiène et de distanciation en vigueur ont été discutées au sein de l'équipe.
- Les participants sont régulièrement informés concernant les règles d'hygiène et de distanciation et sont sensibilisés quant au respect de ces règles.
- Les règles d'hygiène en vigueur ont été imprimées et suspendues dans les locaux.
- Salutation sans contact des mains.
- Nettoyage minutieux des mains avec de l'eau et du savon liquide : à l'arrivée, avant et après les pauses/repas, lorsque vous éternuez ou allez aux toilettes, avant de quitter la rencontre.
- Exception : s'il n'y a pas d'eau sur place, se laver les mains avec un désinfectant.
- Les mouchoirs usagés seront éliminés immédiatement, puis les mains seront nettoyées
- Des serviettes en papier sont fournies pour se sécher les mains. Les déchets sont régulièrement et professionnellement éliminés.

Groupes à risque

- La décision de participer et de s'impliquer dans une activité est basée sur la responsabilité personnelle. Les parents des participants qui appartiennent à un groupe à risque ou qui vivent dans le même ménage qu'une personne du groupe à risque décident de la participation.

En cas de maladie

- Les enfants et les jeunes présentant des symptômes sont renvoyé-e-s à la maison. Les parents sont informés.
- Si les enfants ne peuvent pas retourner seul-e-s à la maison, ils/elles sont isolé-e-s des autres jusqu'à ce que quelqu'un puisse venir les chercher.
- Les adultes présentant des symptômes sont renvoyés et accompagnés à la maison.

Règles de distanciation

En principe, la réglementation sur la distance de 2 m s'applique toujours. Elle doit être observée et respectée dans la mesure du possible. Si cela n'est pas possible en raison de l'espace disponible ou des activités, le contact doit être le plus court possible et la traçabilité des personnes doit être garantie. Des listes de présence doivent être tenues.

Enfants jusqu'à 15 ans ou jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire

Partant de l'hypothèse que les enfants jusqu'à l'âge de 10 ans sont moins fréquemment et gravement malades et que, pour les enfants jusqu'à l'âge de 15 ans ou jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire, la probabilité de maladie augmente continuellement mais toujours à un faible niveau, les enfants devraient pouvoir se déplacer normalement dans le cadre des activités pastorales.

- Pas de règles de distanciation à respecter entre les enfants, contact physique permis.
- Distance de deux mètres entre enfants et adultes (professionnel-le-s) à respecter.
- Groupes jusqu'à maximum 300 personnes.

Activités avec des adultes

Pour les jeunes des 16 ans et les adultes (bénévoles et professionnel-le-s), les mesures de protections de l'OFSP s'appliquent.

- Groupes jusqu'à maximum 300 personnes.
- 4 mètres carrés par personne et/ou distance minimale de 2 mètres.
- Éviter le contact physique.

Nourriture

Il n'est pas recommandé de préparer de la nourriture ou de tenir un débit de boissons. Si une paroisse décide néanmoins de le faire, des mesures de protection supplémentaires doivent être prises sur la base du concept de protection de Gastro-suisse. Une attention particulière doit être accordée aux exigences en matière de distance et d'hygiène, aux exigences concernant le nettoyage (4.) et les situations de travail particulières (7.). Voir le lien :

<https://www.gastrosuisse.ch/fr/portail-de-la-branche/informations-sur-la-branche/informations-covid-19/plan-de-protection-de-la-branche-sous-covid-19/>

Déplacements

Les organisateurs veillent à ce que les déplacements se fassent individuellement et dans le respect des règles de distance requises pour le groupe d'âge. L'utilisation des transports publics doit être évitée si possible.

Personnel

Général	Quiconque se sent malade l'annonce à l'employeur et reste à la maison.
Distanciation	Les membres de l'équipe maintiennent deux mètres de distance entre eux et avec les enfants/jeunes. Si ce n'est pas possible, le rapprochement doit être aussi court que possible
Hygiène	Les membres de l'équipe se lavent régulièrement les mains.
Réunions de travail	Les réunions ont lieu dans des salles de 4 mètres carrés par personne.

Informations concernant l'offre/l'activité

Annexes : Exemples de diverses activités

Exemple 1 : Groupe de servants de messe

Brève description de l'offre	Après-midi de jeu et de bricolage pour les servants de messe.
Groupe cible	Enfants et jeunes de 9 à 18 ans.
Locaux	Local A 25 m2 Espace extérieur XY m2
Composition du groupe	Changeante
Taille du groupe	Adapté aux circonstances. Il devrait être possible de garder une distance de 2m. Sinon, le suivi doit être garanti.
Horaire	Jours et heures : ...
Nourriture	Les enfants amènent eux-mêmes/elles-mêmes leur nourriture. On ne partage pas de nourriture, de boissons ou de vaisselle.

Local A

Mesures à l'intérieur

Entrée	<p>Il y a toujours un-e membre de l'équipe responsable du contrôle à l'entrée et du respect des mesures.</p> <p>Utilisation d'une liste de présence avec prénom, nom, adresse et numéro de téléphone. Les listes sont gardées 15 jours et sont ensuite détruites. La liste est utilisée exclusivement pour le traçage des contagions par les autorités.</p>
Stations pour l'hygiène des mains	<p>Une station pour l'hygiène des mains est installée à l'entrée avec de l'eau courante et du savon liquide dans des distributeurs. Chaque enfant se lave les mains avant et après l'offre.</p> <p>S'il n'y a pas d'eau à disposition et que du produit désinfectant doit être utilisé, les enfants/jeunes reçoivent des instructions pour son application.</p>

Masques d'hygiène et gants	Au minimum 10 pièces sont déposées à côté de la pharmacie.
Nettoyage	Les locaux sont nettoyés après chaque utilisation ou, si cela n'est pas possible, au moins une fois par jour.
Installations sanitaires	Le sèche-mains à air chaud ne fonctionne pas, des essuie-mains jetables sont mis à disposition. S'il n'y a qu'un lavabo par installation sanitaire, une pancarte « libre »/« occupé » doit être suspendue à la porte menant aux toilettes. Une personne par installation sanitaire. Les installations sanitaires sont nettoyées à fond deux fois par jour. Lors d'un changement de groupe, les toilettes sont rapidement nettoyées. Les zones de contact sensibles sont nettoyées plus fréquemment.
Cuisine	La cuisine n'est pas utilisée pour le moment.
Matériel de jeu	Seuls les jeux qui peuvent être désinfectés sont utilisés.
Aération	Pendant les activités, tous les locaux sont aérés chaque heure.
Désinfection	En concertation avec la commune ecclésiastique, les locaux sont régulièrement désinfectés. Les zones de contact sensibles sont nettoyées régulièrement par les membres de l'équipe, obligatoirement lors d'un changement de groupe.
Documentation	Une liste indique qui a nettoyé et désinfecté quoi et quand.
Commentaires	La porte entre le couloir et la salle X et Y reste toujours ouverte afin d'éviter de devoir toucher la poignée de la porte.

Mesures complémentaires à l'extérieur

Marquage/barrière	L'espace extérieur est marqué et séparé de l'espace public.
-------------------	---

Exemple 2 : Rencontre d'un groupe de jeunes

Informations concernant l'offre/l'activité

Brève description de l'offre/activité	Rencontre d'un groupe de jeunes
Groupe cible	Enfants de 11 à 15 ans ou jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire
Locaux	Local B XY m2 Espace extérieur XY m2
Composition du groupe	Toujours la même
Taille du groupe	Adapté aux circonstances. Il devrait être possible de garder une distance de 2m. Sinon, le suivi doit être garanti.
Horaire	Mercredi de 14:00 – 15:30 : lieu de rencontre pour les filles de l'école secondaire Mercredi 16:00 – 17:30 : lieu de rencontre pour les garçons de l'école secondaire
Nourriture	Les enfants/jeunes amènent eux-mêmes/elles-mêmes leur nourriture. Les aliments, les boissons et la vaisselle ne sont pas partagés. Les boissons peuvent être achetées en bouteilles PET (libre-service).
Remarques	

Local B - Rencontre d'un groupe de jeunes

Mesures à l'intérieur

Entrée	Les bénéficiaires n'utilisent plus que l'entrée principale du côté de la route principale. Une station pour l'hygiène des mains se trouve là. Il y a toujours un-e membre de l'équipe responsable du contrôle à l'entrée et du respect des mesures. Utilisation d'une liste de présence avec prénom, nom, adresse et numéro de téléphone. Les listes sont gardées 15 jours et sont ensuite détruites. La
--------	--

	liste est utilisée exclusivement pour le traçage des contagions par les autorités.
Stations pour l'hygiène des mains	<p>Une station pour l'hygiène des mains est installée à l'entrée avec de l'eau courante et du savon liquide dans des distributeurs. Chaque jeune se lave les mains avant et après l'offre.</p> <p>S'il n'y a pas d'eau à disposition et que du produit désinfectant doit être utilisé, les enfants/jeunes reçoivent des instructions pour son application.</p>
Masques d'hygiène et gants	Au minimum 10 pièces sont déposées à côté de la pharmacie.
Nettoyage	Les locaux sont nettoyés après chaque utilisation ou, si cela n'est pas possible, au moins une fois par jour.
Installations sanitaires	<p>Le sèche-mains à air chaud ne fonctionne pas, des essuie-mains jetables sont mis à disposition.</p> <p>S'il n'y a qu'un lavabo par installation sanitaire, une pancarte « libre »/« occupé » doit être suspendue à la porte menant aux toilettes. Une personne par installation sanitaire.</p> <p>Les installations sanitaires sont nettoyées à fond deux fois par jour. Lors d'un changement de groupe, les toilettes sont rapidement nettoyées. Les zones de contact sensibles sont nettoyées plus fréquemment.</p>
Cuisine	La cuisine n'est pas utilisée pour le moment.
Matériel de jeu	Seuls les jeux et le matériel de bricolage ne représentant aucun danger sont mis à disposition. Les jouets inappropriés sont mis à l'écart ou recouverts.
Ameublement	Les sièges sont situés de telle façon que les règles de distanciation puissent être respectées.
Aération	Tous les locaux sont aérés chaque heure pendant les activités.
Désinfection	En concertation avec la commune ecclésiastique, les locaux sont régulièrement désinfectés. Les zones de contact sensibles sont nettoyées régulièrement par les membres de l'équipe, obligatoirement lors d'un changement de groupe.

Documentation	Une liste indique qui a nettoyé et désinfecté quoi et quand.
Remarque	La porte entre le couloir et la salle X et Y reste toujours ouverte afin d'éviter de devoir toucher la poignée de la porte.

Mesures complémentaires dans l'espace extérieur

Marquage / délimitation	L'espace extérieur est marqué et séparé de l'espace public.
-------------------------	---

Exemple 3 : Maison des jeunes avec plusieurs locaux

Informations concernant l'offre

Brève description de l'offre	Maison des jeunes
Groupe cible	Jeunes dès 16 ans
Locaux	Local C1 : 70 m ² Local C 2 : 20 m ² Local C 3 : XV m ²
Composition des groupes	Local C1 : changeante Local C2 : toujours la même
Taille des groupes	Pour pouvoir retracer les chaînes de transmission, il doit être possible de communiquer les contacts. Si cela peut sembler possible dans un petit groupe, dès qu'il s'agrandit cela n'est plus possible. C'est pourquoi il est conseillé de prendre les coordonnées dès la première personne. La taille du groupe doit être adaptée aux circonstances. Si la distance de 2 m ne peut être respectée, une liste des présences doit être tenue.
Heures d'ouverture Heures d'utilisation	Local C1 : Mercredi 14:00 – 15:30 Mercredi 16:00 – 17:30 Local C 2 : Vendredi 10:00 – 12:00

Remarques	Pour pouvoir participer à l'activité, il est recommandé de s'inscrire à l'avance.
-----------	---

Local C 1 et C 2

Mesures à l'intérieur

Entrée	<p>Les bénéficiaires n'utilisent plus que l'entrée principale du côté de la route principale. Une station pour l'hygiène des mains se trouve là.</p> <p>Il y a toujours un-e membre de l'équipe responsable du contrôle à l'entrée et du respect des mesures.</p> <p>Utilisation d'une liste de présence avec prénom, nom, adresse et numéro de téléphone. Les listes sont gardées 15 jours et sont ensuite détruites. La liste est utilisée exclusivement pour le traçage des contagions par les autorités.</p>
Stations pour l'hygiène des mains	<p>Une station pour l'hygiène des mains est installée à l'entrée avec de l'eau courante et du savon liquide dans des distributeurs. Chaque jeune se lave les mains avant et après l'offre.</p> <p>S'il n'y a pas d'eau à disposition et que du produit désinfectant doit être utilisé, les jeunes reçoivent des instructions pour son application.</p>
Règles de distanciation	<p>Les personnes présentes respectent les 2 mètres de distanciation.</p> <p>Des marquages ont été effectués au sol afin de garantir la distance de 2 mètres entre les personnes présentes et pour diriger le flux de personnes.</p>
Masques d'hygiène et gants	Au minimum 10 pièces sont déposées à côté de la pharmacie.
Nettoyage	Les locaux sont nettoyés après chaque utilisation ou, si cela n'est pas possible, au moins une fois par jour.
Installations sanitaires	<p>Le sèche-mains à air chaud ne fonctionne pas, des essuie-mains jetables sont mis à disposition.</p> <p>S'il n'y a qu'un lavabo par installation sanitaire, une pancarte « libre »/ « occupé » doit être</p>

	<p>suspendue à la porte menant aux toilettes. Une personne par installation sanitaire.</p> <p>Les installations sanitaires sont nettoyées à fond deux fois par jour. Lors d'un changement de groupe, les toilettes sont rapidement nettoyées. Les zones de contact sensibles sont nettoyées plus fréquemment.</p>
Cuisine	La cuisine n'est pas utilisée pour le moment.
Matériel de jeu	Seuls les jeux qui peuvent être désinfectés sont utilisés.
Aération	Pendant les activités, tous les locaux sont aérés chaque heure.
Désinfection	<p>En concertation avec la commune ecclésiastique, les locaux sont régulièrement désinfectés.</p> <p>Les zones de contact sensibles sont nettoyées régulièrement par les membres de l'équipe, obligatoirement lors d'un changement de groupe.</p>
Documentation	Une liste indique qui a nettoyé et désinfecté quoi et quand.
Remarques	La porte entre le couloir et la salle X et Y reste toujours ouverte afin d'éviter de devoir toucher la poignée de la porte.

Mesures complémentaires dans l'espace extérieur

Remarques	Il n'y a pas d'activités dans l'espace extérieur.
-----------	---